
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 6 février 2018, à compter de 20h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20h02.

2018-02-18

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents ;
 - i) Lettre de la MMQ – Ristourne 2017
 - d) Commission de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville – Nomination d'une personne du milieu des affaires de Calixa-Lavallée
 - e) Règlement n° 244-1 modifiant le règlement n° 244 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
 - f) Projet de lien cyclable "Entre-deux-rives" – fleuve St-Laurent et rivière Richelieu (reliant les municipalités de Verchères, Calixa-Lavallée, Saint-Amable et Saint-Marc-sur-Richelieu) – Intention de la Municipalité de Calixa-Lavallée
 - g) Mise en commun de service – Évaluation municipale – Aide financière
 - h) Avis de motion – Projet de règlement n° 307 ; Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Calixa-Lavallée
 - i) Remplacement du photocopieur – Contrat de location à terme
 - j) Location de jeux gonflables – St-Jean-Baptiste 2018
 - k) CNESST; programme de prévention avec notre Mutuelle de prévention – Politique de sécurité au travail; adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Réparation de fenêtres – Soumissions de l'entreprise Thermos-Pro
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Lampadaires de rue – Remplacement par des luminaires au DEL
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant
- b) CCU – Nomination du président

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

- a) Lettre de la Fabrique Ste-Théodosie ; remerciements offerts à l'occasion de leur souper du temps des fêtes

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018 – ADOPTION

2018-02-19

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2018-02-20

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2018 au montant de 112 567.24 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 6 février 2018 au montant de 112 567.24 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

i) Lettre de la MMQ – Ristourne 2017

Les membres du conseil prennent connaissance du document déposé.

d) Commission de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville – Nomination d'une personne du milieu des affaires de Calixa-Lavallée

2018-02-21

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant de la Commission de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville a pris fin le 31 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Patrick Keegan et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL nomme Monsieur Pierre Jacques à titre de représentant au niveau de la Commission de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville pour la période se terminant le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

e) Règlement n° 244-1 modifiant le règlement n° 244 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption

2018-02-22

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture ainsi que la présentation ont été donnés lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Règlement n° 244-1 modifiant le règlement n° 244 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Calixa-Lavallée ».

ADOPTÉE

f) Projet de lien cyclable “Entre-deux-rives” – fleuve St-Laurent et rivière Richelieu (reliant les municipalités de Verchères, Calixa-Lavallée, Saint-Amable et Saint-Marc-sur-Richelieu) – Intention de la Municipalité de Calixa-Lavallée

2018-02-23

CONSIDÉRANT que Plan d'actions 2017-2022 sur le développement du réseau cyclable de la Montérégie de l'organisme Tourisme-Montérégie, identifie les axes du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu comme des boucles structurantes prioritaires du réseau cyclable Montérégien ;

CONSIDÉRANT que la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) propose, dans son Plan Directeur de Vélo Métropolitain, de relier de façon sécuritaire, la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu avec les municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Beloeil, par quatre (4) interconnexions (routes 70, 80, 90 et 95) ;

CONSIDÉRANT que les MRC de Marguerite-D'Youville et La Vallée-du-Richelieu projettent, dans leur schéma d'aménagement de relier par voie cyclable le cœur villageois de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, avec les municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable et Verchères ;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun, dans une première phase, de relier par voie cyclable les rives du fleuve St-Laurent et de la rivière Richelieu de manière directe, structurante et sécuritaire, puisqu'il y a un besoin exprimé par plusieurs documents de planification ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec rend disponible auprès du milieu municipal, un fonds destiné à l'appui au rayonnement régional (FARR) ;

CONSIDÉRANT que ce programme doit s'appliquer sur des projets qui ont un impact sur le rayonnement des territoires de plus d'une MRC ;

CONSIDÉRANT que la Table des Préfets de la Montérégie a identifié, pour l'année financière 2017-2018 certains projets admissibles à ce programme, dont un lien cyclable structurant et sécuritaire, reliant les municipalités de Verchères, Calixa-Lavallée et Saint-Amable, avec la municipalité Saint-Marc-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que la somme disponible au programme FARR, pour le territoire combiné des MRC Marguerite-d'Youville et la Vallée-du-Richelieu, pour la présente année financière se terminant le 31 mars 2018, est estimé à environ 803 899 \$;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente, afin d'engager formellement les parties impliquées dans ce projet, pourra être signé ultérieurement, dans la mesure où celui-ci prévoit une contribution des municipalités locales visées, correspondant à 20% du coût total du projet présenté dans le cadre du FARR ;

CONSIDÉRANT que les travaux et mandats reliés à la première phase du projet devront être engagés avant le 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun, dans le cadre du projet, d'octroyer un mandat afin de réaliser une étude de faisabilité détaillant les travaux à effectuer, les différentes étapes, les coûts, ainsi que le montage financier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Calixa-Lavallée adhère solidairement avec les municipalités de Verchères, Saint-Amable et Saint-Marc-sur-Richelieu au projet de lien cyclable "ENTRE-DEUX-RIVES", conjointement piloté par les MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu;

QUE la municipalité de Calixa-Lavallée s'engage à signer un protocole d'entente qui liera les parties concernées au projet et à déboursier tous montants correspondant à 20% du coût des travaux dans le cadre du FARR qui a cours sur son territoire, y incluant les coûts engendrés dans les phases préparatoires.

ADOPTÉE

g) Mise en commun de service – Évaluation municipale – Aide financière

2018-02-24

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que le souhait des membres du conseil de la Municipalité de Calixa-Lavallée de voir à la possibilité de la mise en commun d'un service d'évaluation municipale régionale ;

CONSIDÉRANT que ce projet est souhaité par l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-d'Youville ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville accepte le mandat d'être responsable du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'APPROUVER le projet visant à évaluer la possibilité de mise en commun d'un service d'évaluation municipale régionale pour l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville ;

D'ACCEPTER que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville soit responsable dudit projet.

ADOPTÉE

h) Avis de motion – Projet de règlement n° 307 ; Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Calixa-Lavallée

2018-02-25

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Keegan, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 307 remplaçant le règlement n° 288 et ses amendements comportant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Calixa-Lavallée. La présentation du projet de règlement est faite par le conseiller Louis Tremblay.

i) Remplacement du photocopieur – Contrat de location à terme

2018-02-26

CONSIDÉRANT que le contrat de location du photocopieur de marque Ricoh vient à échéance le 30 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues des fournisseurs suivants :

EBM :	Toshiba, modèle E-Studio 3505AC
	Location 60 mois : 116.48\$/mois avant taxes
Ricoh :	Ricoh, modèle MPC-3504ex
	Location 60 mois : 168.05\$/mois avant taxes
GDM Groupe conseil :	Xerox, modèle Altalink C8035

Location 66 mois : 110.98\$/mois avant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement :

DE procéder à la location du photocopieur de marque Xerox, modèle Altalink C8035 au coût de 110.98\$ mensuellement avant taxes pour une période de 66 mois ainsi que le contrat de service offert avec ce photocopieur, soit 0.0075\$ par copie en noir et blanc et de 0.066\$ pour les copies couleur et ce sans augmentation tout au long du contrat de location;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document à intervenir pour la location du photocopieur.

ADOPTÉE

j) Location de jeux gonflables – St-Jean-Baptiste 2018

2018-02-27

CONSIDÉRANT que pour amuser les enfants lors de la fête de la St-Jean-Baptiste 2018, il serait opportun de procéder à la location de jeux gonflables ;

CONSIDÉRANT que pour la réservation de ces jeux, nous devons effectuer un paiement de 50 % du coût de location, soit environ 500\$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à réserver des jeux gonflables auprès de l'entreprise Amusement Boréal et d'effectuer un paiement de 50% du coût de location, soit environ 500\$ avant taxes afin de réserver les jeux.

ADOPTÉE

k) CNESST; programme de prévention avec notre Mutuelle de prévention – Politique de sécurité au travail; adoption

2018-02-28

CONSIDÉRANT que dans notre programme de prévention de la Mutuelle de prévention nous devons adopter une politique de sécurité au travail ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite se doter d'une politique de prévention en sécurité au travail pour répondre à notre programme de prévention au niveau de la CNESST ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER la politique suivante en ce qui a trait à la sécurité au travail :

La Municipalité de Calixa-Lavallée a pour politique d'offrir un environnement de travail sain et sécuritaire au sein duquel ses employés, ses visiteurs et ses clients peuvent exercer leurs activités.

Nous avons à cœur d'exercer nos activités d'une façon qui assure la santé et la sécurité de tous.

Nous n'offrirons pas de services susceptibles de causer un accident ou d'entraîner une blessure, des dommages au matériel ou une perte liée au processus.

Chaque membre de notre organisation doit voir à la santé et la sécurité, et sera tenu responsable de ses actions.

Toute autre politique ou procédure doit être conforme à cet énoncé de politique et l'appuyer.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

2018-02-29

b) Réparation de fenêtres – Soumissions de l'entreprise Thermos-Pro

CONSIDÉRANT que nous devons changer certaines vitres des fenêtres du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT n'avoir reçu qu'une seule soumission, soit celle de l'entreprise Thermos-Pro en date du 1^{er} février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à mandater l'entreprise Thermos-Pro afin de procéder au changement de vitres de cinq (5) différentes fenêtres et ce selon la soumission reçue de Thermos-Pro au montant de 1 887.02\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Patrick Keegan fait rapport des interventions effectuées sur notre territoire par la Régie de police Richelieu-St-Laurent pour l'année 2017 suite à la réception du rapport de la régie.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne que dans les prochaines semaines nous allons planifier les travaux de voirie pour la saison estivale.

b) Lampadaires de rue – Remplacement par des luminaires au DEL

2018-02-30

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux au niveau de la consommation d'électricité, de remplacer les luminaires de rue par des luminaires au DEL ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée en date du 16 janvier 2018 ainsi que ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE lorsqu'il y aura une réparation de luminaire à effectuer, de mandater l'entreprise Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée à procéder au remplacement de ce luminaire défectueux ainsi que de 2 autres luminaires, au même moment, selon le choix suivant :

Option #1, 35-watts, couleur 3000K, en zone urbaine et près des résidences :

Coût du remplacement :	65.00\$/luminaire avant taxes
Coût du luminaire :	285.00\$/luminaire avant taxes

Option #2, 54-watts, couleur 3000K, aux intersections des rues et sans résidence :

Coût du remplacement :	65.00\$/luminaire avant taxes
Coût du luminaire :	305.00\$/luminaire avant taxes

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre du CCU en janvier dernier.

b) CCU – Nomination du président

2018-02-31

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2017-12-176 le conseil municipal de Calixa-Lavallée avait nommé Monsieur Pierre Jacques à titre de président du CCU ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Jacques a refusé le poste de président, préférant conserver le poste de membre seulement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE NOMMER Monsieur Bruno Napert président du CCU.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il faut sortir le bac brun à chaque cueillette pour régulariser la collecte.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne que le thème de la soirée du 14 avril prochain sera sous le thème « Flamenco » et avise les gens de réserver cette date à leur agenda.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne que la fête des neiges aura lieu le 24 février prochain et que le brunch de la St-Valentin aura lieu dimanche le 11 février prochain.

12- AUTRES DOSSIERS

Aucun.

13- CORRESPONDANCE

a) Lettre de la Fabrique Ste-Théodosie ; remerciements offerts à l'occasion de leur souper du temps des fêtes

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On s'informe sur l'éclairage au Del concernant l'intensité choisie ;
- On questionne sur le projet de piste cyclable à savoir si elle est prévue strictement sur la rue Labonté ;
- On questionne sur le drapeau installé au parc Calixa-Lavallée.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-02-32

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h23.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière